

**PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)** = protection et gestion de la nature, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation du public et expérimentation.  
*2 en Isère*



**SITES RAMSAR** = convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale, (habitats des oiseaux d'eau)  
*3 en Rhône-Alpes mais pas en Isère*


**SITES ACQUIS DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (CEN)** = restaurer et gérer des sites naturels remarquables.  
*Plus de 40 en Isère*

**ESPACES PROTEGÉS PAR UNE CONVENTION OU UN CONTRAT**

**L'OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE** = dispositif foncier de protection de l'environnement contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier

**ESPACES PROTEGÉS PAR MAITRISE FONCIERE**

**NATURA 2000** = conservation de la nature de l'Union européenne pour empêcher la dégradation de la biodiversité.  
*23 sites en Isère*



**LES PARCS NATIONAUX** = protection et gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel, bonne gouvernance et accueil du public.  
*1 en Isère : le Parc national des Ecrins*



**L'aire d'adhésion**  
Communes qui adhèrent à la charte du parc.

**ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)** = sites départementaux et locaux, préserver et gérer des milieux et aménager ces espaces pour les ouvrir au public.  
*141 en Isère*

